Libertés et information

En France, chacun peut penser, croire, s'exprimer et s'informer librement, dans les limites fixées par la loi. Tu sauras dire d'où viennent ces libertés, où elles s'arrêtent et comment t'informer et publier en ligne de façon responsable.

L'ESSENTIEL

Les libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, sont garanties à tous depuis 1789, mais la loi en punit les abus pour protéger les droits des autres.

Astuce : Ta liberté s'arrête là où commence celle des autres : critiquer une idée, oui ; insulter ou harceler une personne, non.

- La Déclaration de 1789 garantit les libertés fondamentales, dont la liberté de conscience et d'expression.
- La liberté d'expression a des limites : injure, diffamation, incitation à la haine et harcèlement sont punis.
- La loi du 29 juillet 1881 garantit la liberté de la presse.
- Le pluralisme des médias permet de comparer les points de vue.
- Avant de partager une information : vérifier la source, la date, et recouper.
- Le droit à l'image impose l'accord de la personne, et de ses parents si elle est mineure.
- Contre le cyberharcèlement : en parler à un adulte, appeler le 3018.

EXEMPLE GUIDÉ

Une capture d'écran annonce que les vacances d'été sont avancées d'un mois. Avant de la partager, comment vérifier cette information ?

1. Je cherche la source : qui a publié l'information ? Ici, aucun auteur n'est indiqué.
2. Je regarde la date : la capture ne donne ni date ni lien vers l'article d'origine.
3. Je recoupe : je consulte le site du ministère de l'Éducation nationale et des médias fiables.
4. Aucun d'eux n'en parle : je conclus que c'est sans doute une infox, et je ne la partage pas.

PIÈGE DU BREVET

Une liberté sans limite ?

Au brevet, beaucoup d'élèves écrivent que la liberté d'expression est totale. Rappelle toujours sa limite : selon l'article 11, chacun répond de ses abus devant la loi, comme l'injure, la diffamation ou le harcèlement.

EXERCICE TYPE BREVET

Une rumeur sur un réseau social

Document : article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Situation : Inès reçoit sur un réseau social une vidéo d'une camarade, filmée à son insu à la cantine, accompagnée de moqueries. Le message lui demande de la partager « pour rire ».

1. Quelle liberté l'article 11 garantit-il ? Quelle limite fixe-t-il ?
2. Quel droit de la camarade la vidéo ne respecte-t-elle pas ?
3. Pourquoi partager cette vidéo pourrait-il participer à un cyberharcèlement ?
4. Propose deux actions qu'Inès peut mener.

Indice : Une liberté s'arrête là où commencent les droits des autres.

CORRIGÉ

1. L'article 11 garantit la liberté d'expression : chacun peut parler, écrire, imprimer librement. Mais on doit répondre devant la loi des abus de cette liberté.

2. La vidéo ne respecte pas le droit à l'image : la camarade a été filmée et diffusée sans son accord, ni celui de ses parents.

3. Les moqueries répétées, relayées par de nombreuses personnes, humilient la victime : chaque partage alimente un cyberharcèlement, qui est puni par la loi.

4. Inès peut refuser de partager la vidéo et la signaler au réseau social, puis prévenir un adulte du collège ou appeler le 3018, numéro gratuit contre le cyberharcèlement.